

LA FILIÈRE DES ARTICLES DE SPORT ET DE LOISIRS (ASL)

DONNÉES 2023

DATE D'EXTRACTION
DES DONNÉES : 12/2025

PRODUITS PRIS EN CHARGE

CATÉGORIE 1



- Cycles et engins de déplacement personnel non motorisés

CATÉGORIE 2

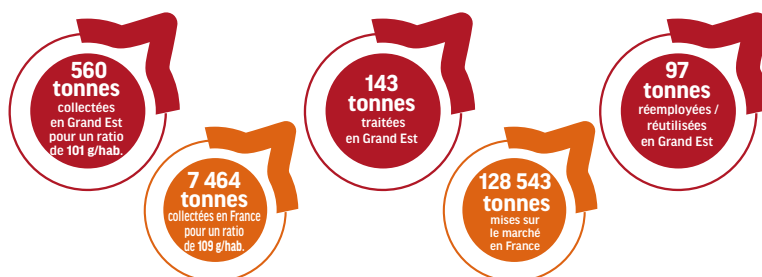


- Produits destinés à la pratique sportive et aux activités de plein air

Les produits non concernés par la filière ASL sont :

- Les produits conçus pour être exclusivement utilisés par des professionnels.
- Les produits inamovibles des terrains de sport.
- Les produits relevant des équipements électriques et électroniques.

CHIFFRES CLÉS DE LA FILIÈRE



ORGANISATION DE LA FILIÈRE

Mise en place par la loi AGECL, la filière REP des Articles de Sport et de Loisirs est opérationnelle depuis le 31 janvier 2022.

Ecolagic est le seul éco-organisme agréé par l'État pour une durée de six ans (2022-2027).



Cet éco-organisme est chargé de la collecte, du réemploi, de la réparation, du tri et du recyclage des articles de sport et de loisirs.

LES OBJECTIFS RÉGLEMENTAIRES

	Objectif de réemploi ⁽¹⁾		Objectif de collecte ⁽¹⁾		Objectif de recyclage ⁽²⁾	
	2024	2027	2024	2027	2024	2027
CATÉGORIE 1	9 %	14 %	18 %	25 %	59 %	62 %
CATÉGORIE 2	4 %	5 %	20 %	35 %	35 %	50 %

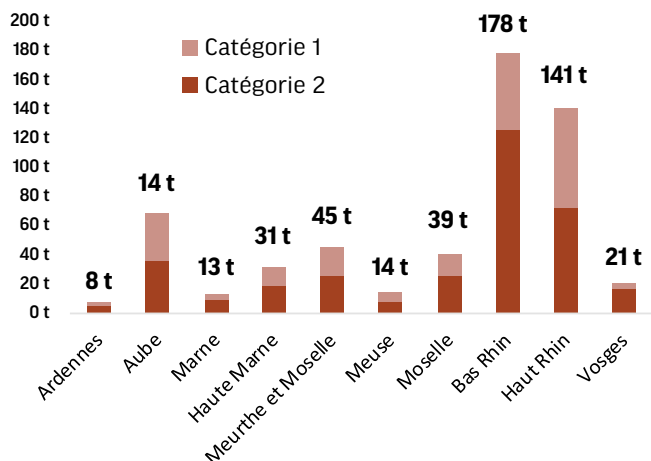
⁽¹⁾ Par rapport aux mises sur le marché de l'année précédente.

⁽²⁾ Par rapport aux quantités collectées moins les quantités réemployées de l'année actuelle.

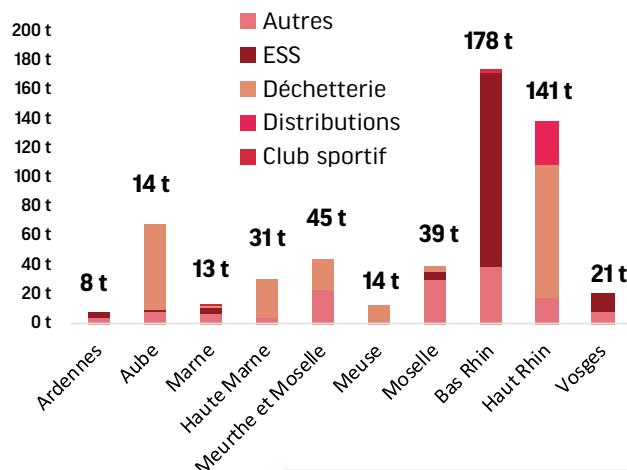
COLLECTE

En 2023, **560 tonnes** ont été collectées en **Grand Est**

Répartition par catégorie



Répartition par canaux de collecte



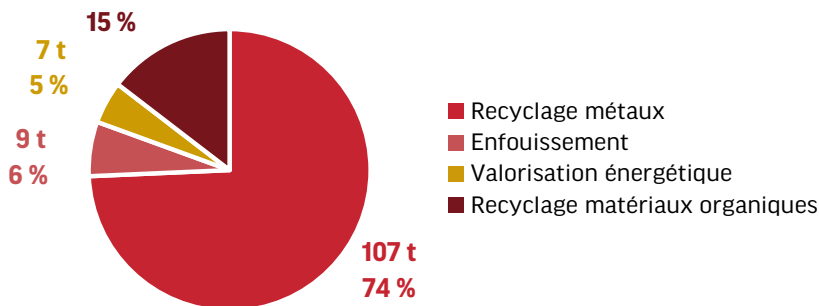
⁽³⁾Tonnage collecté / Tonnage mis en marché (N, N-1, N-2)

	Taux de collecte national ⁽²⁾	Objectif de collecte	
	2023	2024	2027
Catégorie 1	13 %	18 %	25 %
Catégorie 2	4 %	20 %	35 %

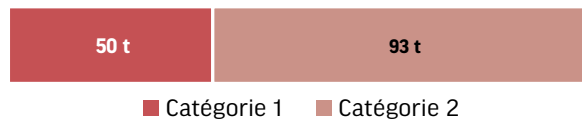
TRAITEMENT

En 2023, **143 tonnes** ont été traitées en **Grand Est**

Mode de traitement des ASL traités en Grand Est



Catégories des ASL traités en Grand Est



	Taux de recyclage national	Objectif de recyclage national	
	2023	2024	2027
Catégorie 1	51 %	59 %	62 %
Catégorie 2	17 %	35 %	50 %

RÉEMPLOI / RÉPARATION*

* Donnée provenant de l'Observatoire national du réemploi-réutilisation-réparation

En 2023, **97 tonnes** d'ASL ont été réemployées / réutilisées en **Grand Est** (parmi les **162 tonnes** orientées vers du réemploi / réutilisation)

Les ASL effectivement réutilisés / réemployés sont orientés à **100 %** vers les acteurs de l'ESS

14 structures de l'ESS sont sous convention pour le réemploi des ASL sur la région

- ADEME - Tableau de bord Articles de Sport et de Loisirs
- Bilan des données 2023 sur les Articles de Sport et Loisirs (ASL)
- Site de Ecologic

Plus d'informations sur climaxion.fr/observatoire-dechets



La Région Grand Est et l'État accélèrent la transition énergétique

anticiper • économiser • valoriser

Financé par :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

GRAND EST
RÉGION
VERTE